

Et pour terminer ce bulletin, une nouvelle au féminin...

Delphine HALTEBOURG, notre secrétaire-comptable, a la joie de vous annoncer la naissance d'ELÉA - 3,110 kg et 50 cm - , sa deuxième fille, le 10 juin 2018 à 19 h 57.



La mère et la fille se porte bien. La grande sœur est fière.



Désarroi, ... colère, ... Médicaments déremboursés

Près de 200 (194 pour être précis) médecins, neurologues, gériatres et psychiatres ont exprimé leur « désarroi » dans une lettre ouverte publiée le 18 juin 2018, devant la décision de la Ministre de la Santé, Mme Agnès BUZYN, de ne plus rembourser des médicaments contre les maladies d'Alzheimer et de Parkinson.

L'arrêté ministériel a été publié ; cette décision prendra effet à partir du 1^{er} Août 2018.

Ils contestent la validation d'une évaluation de la Haute Autorité de santé qui avait jugé le rapport bénéfices/risques de ces médicaments insuffisant.

Ces médecins des vingt-huit Centres Mémoire de Ressources et de Recherche sur la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées (CMRR) de France et neuf sociétés savantes demandent « solennellement et publiquement » à la Ministre de la Santé de « revenir sur cette décision qui dessert la prise en soins actuelle et future des malades en étant susceptible d'altérer la confiance que portent les patients, leurs familles et les professionnels dans les processus de décision en matière de santé ».

PL

LE MOT DU PRESIDENT

Chères adhérentes, Chères amies,
Chers adhérents, chers amis,

L'Assemblée Générale de notre Association s'est tenue le samedi 26 mai dernier, à la salle George Sand de Montgeron. Elle a statué sur le rapport moral des activités des services de l'AMAPDA (soins, aide mandataire et aide prestataire) et sur les comptes de l'exercice 2017 qui se soldent par un déficit de 72 927,93 €. Vous en trouverez, en pièce jointe, le compte-rendu.

Mais ne nous alarmons pas car la gestion rigoureuse de notre Directrice, Laure DEPINARDE, a permis de limiter le déficit sur la fin 2017 et de redresser la situation dès la fin du 1^{er} trimestre 2018.

L'AMADPA est toujours à la pointe de l'actualité ; la preuve en est la mise en conformité au regard des normes PMR - Personnes à Mobilité Réduite - par l'installation d'un plan incliné à l'entrée de nos bureaux et la modification des toilettes pour l'accès aux Handicapés, ainsi qu'au RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données (voir page 3).

Des recrutements ont été effectués en amont des besoins, de façon à éviter les « manques de personnel » aux moments cruciaux » (vacances ou départ en retraite).

L'été est là, les grosses chaleurs aussi. Nous vous invitons à lire les pages 2 et 3 de ce bulletin sur lequel nous vous avons détaillés quelques conseils. Le maître mot est « Hydratation ».

Bel et bon été à tous. Cordialement,



Avec dévouement et sincérité

Daniel FOUCAMBERT

Grandes chaleurs et canicule, comment se protéger ?

La canicule se caractérise par la persistance de fortes températures pendant au moins trois jours de suite, sans baisse de température notable pendant la nuit. Sans un répit de fraîcheur, le corps s'épuise et les risques de déshydratation ou de coup de chaleur sont importants. Il est donc primordial de savoir comment réagir face à ces chaleurs extrêmes. Des conseils rafraîchissants...



Comment se rafraîchir en cas de canicule ?

- Humidifiez régulièrement votre peau à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette humide. Ventilez ensuite les parties mouillées avec un ventilateur manuel pour plus d'efficacité.
- Prenez régulièrement une douche ou un bain frais et ne vous séchez pas.
- Essayez de passer 2 à 3 heures par jour dans un lieu climatisé : bibliothèque, centre commercial, cinéma, église... En cas d'alerte de canicule, la liste des lieux climatisés à proximité de votre domicile peut être demandée à la préfecture de police ou à la mairie. Évitez les efforts physiques aux heures les plus chaudes et respectez l'heure de la sieste !

Comment boire et manger ?

- Buvez régulièrement de l'eau, même si vous n'avez pas soif, 1 litre et demi à 2 litres par jour, sauf contre-indication médicale. Évitez l'alcool qui favorise la déshydratation, ainsi que le thé, le café et les sodas qui sont diurétiques.
- Consommez des fruits et légumes riches en eau.
- Ne buvez, ni ne mangez glacé, car la sensation de soif s'estompe plus rapidement en consommant de l'eau glacée.
- Mangez normalement, même si vous n'avez pas faim, éventuellement en fractionnant vos repas. Privilégiez des fruits et légumes crus, tout comme les plats froids ou ceux qui demandent une cuisson rapide.

Comment sortir dans les meilleures conditions ?

- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes, entre 11h et 21h.
- Recherchez l'ombre et ne vous exposez pas au soleil.
- Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Portez des vêtements légers, amples et clairs, si possible en coton, qui laissent passer l'air et absorbent la transpiration. N'oubliez pas non plus le chapeau !
- Évitez les activités physiques nécessitant une grande dépense d'énergie : sports, jardinage, bricolage...

Comment rafraîchir son intérieur ?

- Gardez les fenêtres, rideaux, volets et stores fermés pendant la journée et ouvrez-les le soir et la nuit quand la température baisse. La température est généralement à son minimum vers 4 heures du matin.
- Limitez l'utilisation des lumières et appareils électriques qui diffusent de la chaleur : ordinateur, lampes halogènes, télévision...
- Favorisez les courants d'air dès que la température extérieure est inférieure à la température intérieure.
- Utilisez un ventilateur. Pour améliorer son efficacité, vous pouvez le placer devant un récipient contenant des glaçons et de l'eau froide.



Quels sont les signes qui doivent alerter ?

- Grande faiblesse/grande fatigue ;
- Étourdissements, vertiges, troubles de la conscience ;
- Nausées, vomissements ;
- Crampes musculaires ;
- Température corporelle élevée ;
- Soif et maux de tête ;
- Tenue de propos incohérents ;
- Perte d'équilibre, perte de connaissance et/ou convulsions.



Si vous observez ces symptômes, consultez rapidement un médecin ou appelez le 15. En attendant les secours, il faut placer la personne à l'ombre ou dans un endroit frais, l'asperger d'eau fraîche ou la recouvrir de linges humides, et l'éventer.

Si l'un de vos proches ou voisin est âgé, handicapé ou dépendant, prenez de ses nouvelles régulièrement pendant les épisodes de canicule !

L'AMADPA est depuis toujours dans une logique de partenariat quand il s'agit de prendre soin des personnes dépendantes.

C'est pourquoi nous avons transmis aux communes, avec accord des usagers concernés, la fiche d'inscription aux registres nominatifs : Prévention canicule.





Règlement sur la protection des données

Le 25 mai 2018, l'AMADPA s'est mise en conformité avec le RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données.

Afin que la transparence et la confiance perdurent, nous avons :

- Nommé un délégué à la protection (DPO) : Mme DEPINARDE que vous pouvez contacter à l'adresse courriel suivante : direction.amadpa@orange.fr
- Identifié et recensé les types de données détenues par l'AMADPA indispensables aux seules fins de la bonne exécution des services contractuels.
- La durée de conservation des données est directement liée à celle du contrat d'aide ou de soin actif.
- Défini et mis en place un haut niveau de sécurisation de ces données : chiffrement, logiciel, antivirus et politique de sauvegarde efficace notamment.

L'AMADPA s'engage à vous informer, dans les meilleurs délais, en cas d'éventuelle violation de données.